

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°18

Objet : Mise à disposition PAA –
Commune de VERDACHES

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, , DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUX MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

| | |
|---------------------|------------------------|
| AUBERT Serge | LEJOSNE Patrick |
| AUZET Guy | MAGAUD Marie José |
| BALIQUE François | MUNOZ MALDONADO Julien |
| BOURJAC Jean Marie, | PELESTOR Michel |
| BRUN Patricia | REINAUDO Patrick |
| EYMARD Max | ROCHAT Jacques |
| FERAUD Maryline | RONDEAU Daniel |
| FLORES Sylvain | SEVENIER Jean |
| GRAVIERE Remy | TONELLI Corinne |

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2019

Application apnée E-Notary.com

99_DE-004-200967437-20181204-16_04122019

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes met à disposition de la commune de Verdaches un rédacteur territorial pour une quotité de 50% d'un temps complet (soit 17h30 heures hebdomadaires) pour assurer le suivi la continuité au sein des services communaux en qualité de secrétaire de mairie. Le conseil d'agglomération s'est prononcé en faveur de cette mise à disposition d'une durée d'une année et 24 jours à compter du 7 janvier 2019 sur une quotité de 50 % en date du 14 novembre 2018.

Afin de mettre en œuvre cette mission, il est proposé de renouveler la mise à disposition d'un agent titulaire de catégorie B (rédacteur) pour une quotité de 50% pour deux années à compter du 1^{er} février 2020 et ce jusqu'au 31 janvier 2022.

Cette mise à disposition d'un rédacteur territorial représente un produit annuel de 30 217 euros.

| Collectivité d'origine | Collectivité bénéficiaire | Cadre d'emploi | Quotité | Durée |
|------------------------|---------------------------|-----------------------|---------|-------|
| PAA | Commune de Verdaches | Rédacteur territorial | 50 % | 2 ans |

Il proposé au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2019

Appel à la concurrence legale.com

99_DE-004-200067437-20191204-16_04122019